Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 40 (2003)
Heft: 1576

Artikel: Jeu interdit pour les syndicats
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1021540

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public

domainepublic.ch

Jeu interdit pour les syndicats

Le patronat helvétique et les partis bourgeois veulent le beurre et l'argent du beurre. Selon eux, l'extension du principe de la libre circulation aux travailleurs des nouveaux Etats membres de l'Union européenne ne nécessite aucune mesure nouvelle d'accompagnement. Le dispositif adopté à l'occasion des premiers accords bilatéraux doit suffire.

Les syndicats ne l'entendent pas de cette oreille. Certes, l'ouverture du marché suisse du travail aux résidents de l'Europe des Quinze n'a pas conduit à un afflux de travailleurs ; le contingent prévu est loin d'être épuisé. Et l'on n'a pas constaté de *dumping* salarial.

Mais certaines mesures, comme le contrôle à l'engagement, vont prendre fin dès juin 2004. Par ailleurs le niveau des salaires dans les nouveaux Etats membres est significativement inférieur au nôtre, alors que le taux de chômage y est plus élevé. Le risque existe donc d'une sous-enchère salariale au détriment des travailleurs résidant en Suisse. D'autant plus que dans la majorité des cantons, la structure de surveillance des mesures d'accompagnement n'a pas encore été mise en place.

Dans ces conditions, les revendications syndicales ne paraissent pas disproportionnées. L'application effective des mesures d'accompagnement devrait empêcher toute sous-enchère salariale. Celles-ci consistent notamment en la désignation des commissions tripartites, l'extension facilitée des conventions collectives, l'imposition à titre préventif de contrats types dans les branches dépourvues d'accords entre partenaires sociaux - plus de la moitié des salariés vivent dans ce vide contractuel - et l'adaptation du droit suisse du travail aux normes minimales de l'Union ainsi que l'engagement de cent cinquante inspecteurs du travail supplémentaires.

Face au refus patronal et politique d'entrer en matière, l'Union syndicale suisse (USS) menace de lancer le référendum. Mais cette arme n'a de poids que si celui qui la brandit est décidé à l'utiliser comme ultime recours. Or l'USS ne peut se permettre d'en faire usage. Car en cas de victoire devant le peuple, les syndicats se retrouveraient aux côtés de l'UDC qui est prête à faire capoter l'ensemble des accords bilatéraux. Cette victoire isolerait complètement la Suisse et coûterait cher à l'économie et aux salariés. Quant à un échec, il légitimerait l'intransigeance patronale et soulignerait la faiblesse syndicale.

L'adhésion des dix nouveaux membres ne provoquera pas une migration importante vers les autres pays de l'Union et la Suisse. Selon toute probabilité, leur entrée dans le grand marché stimulera leur développement économique, à l'instar de ce qui s'est passé voilà une quinzaine d'années pour l'Espagne, la Grèce et le Portugal, stoppant l'émigration et même incitant des émigrés au retour.

C'est pourquoi les syndicats doivent choisir le terrain qui leur est propre, celui des luttes de branches et d'entreprises, en dénonçant concrètement d'éventuels abus salariaux et sociaux et en mobilisant leurs troupes contre les patrons profiteurs. JD

Dans ce numéro

Assurances sociales: Le Parti socialiste et l'Union syndicale suisse annoncent un référendum contre la 11e révision de l'AVS. Le peuple devra également se prononcer sur une hausse de la TVA pour financer à la fois l'AVS et l'AI. L'affrontement entre la gauche et la droite semble inévitable. *Lire en page 2*

Recherche : La recherche scientifique s'organise au niveau européen. Un réseau des fonds nationaux est en gestation. *Lire en page 5*

Philosophie : Cent après la naissance de Theodor W. Adorno et trente-quatre après sa mort, l'œuvre de l'auteur allemand suscite toujours des nouvelles interprétations et des controverses à l'usage d'intellectuels de tout bord. *Lire en page 7*

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications d'adresses

17 octobre 2003
Domaine Public n° 1576
Depuis quarante ans,
un regard différent sur l'actualité